

Convention régionale de partenariat de Lutte contre le travail illégal

BILAN ET RÉSULTATS MARDI 27 FÉVRIER 2018



PRÉFET DE LA RÉGION
BRETAGNE



L'essentiel & plus encore



LES ACTEURS SIGNATAIRES DE LA CONVENTION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
BRETAGNE



L'essentiel & plus encore

COMPÉTENCE
TERRITORIALE

TERRITOIRE :
BRETAGNE

TERRITOIRE :
BRETAGNE

TERRITOIRE :
ARMORIQUE (22-29)
PORTES DE BRETAGNE
(35-56)

MISSION
COMMUNE
DE CONTRÔLE

Faire respecter la réglementation du travail et de la sécurité sociale auprès des entreprises et des particuliers.

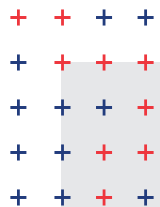
POPULATION
CONCERNÉE

ENTREPRISES ET
SALARIÉS DU
SECTEUR PRIVÉ

EMPLOYEURS,
TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS ET
PARTICULIERS
EMPLOYEURS

SALARIÉS ET
EXPLOITANTS DU
RÉGIME AGRICOLE
ET LEURS AYANTS
DROITS





RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

FAVORISER LA
PRÉVENTION ET LE
DEVELOPPEMENT
DES ACTIONS DE
SENSIBILISATION
ET D'INFORMATION

ÉCHANGER LES
INFORMATIONS
POUVANT
PRÉSENTER UN
INTÉRÊT POUR LES
SIGNATAIRES ET
FAVORISER LES
ACTIONS
CONCERTÉES

DÉFINIR DES
PLANS D' ACTIONS
CONJOINTS
ANNUELS ET
PLURI-ANNUELS

MUTUALISER LES
ÉLÉMENTS
NECESSAIRE POUR
CARACTÉRISER LES
INFRACTIONS,
OBJECTIVER LES
PÉJUDICES ET
ENGAGER LES
RÉGULARISATIONS
INDUITES



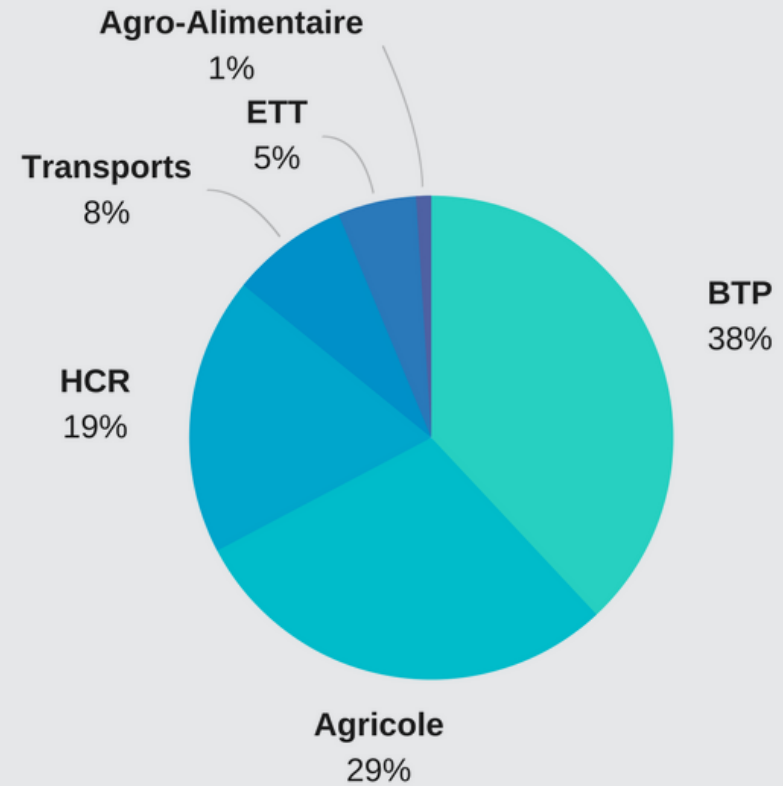
LE NOMBRE DE CONTRÔLES LCTI (Lutte Contre le Travail Illégal) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

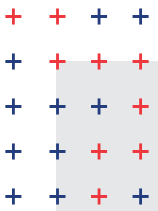
Nombre d'entreprises contrôlées en 2017 tous secteurs confondus :

TOTAL : 5706

Les axes prioritaires :

BTP :	1426
Agricole :	1095
HCR (hôtels, café, restaurants) :	697
Transports :	295
ETT (Entreprise de Travail Temporaire) :	197
Agro-Alimentaire :	38





LE NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX

NOMBRE TOTAL DE PROCÈS-VERBAUX : 143

DONT TRAVAIL
DISSIMULÉ :

120

DONT FAUX
STATUTS :

16

DONT PRESTATIONS
DE SERVICE
INTERNATIONALE :

7





NOMBRE DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

TYPE DE SANCTIONS

Redressements cotisations

Annulation d'exonérations

Majoration pour travail dissimulé

Sanction préfectorale

Sanction PSI Formalité déclarative

Suspension de PSI

Sanction administrative bloc réglementaire

TOTAL

EN NOMBRE

601

80

96

1

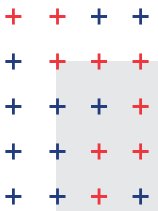
24

6

37

845





LES MONTANTS NOTIFIÉS

TYPE DE SANCTIONS	MONTANT
Redressements cotisations	3 415 703€
Annulation d'exonérations	802 000€
Majoration pour travail dissimulé	874 562€
Sanction PSI Formalité déclarative	200 850€
Sanction administrative bloc réglementaire	147 200€
TOTAL	5 440 315€

